



Anceaumeville
Les Authieux-Ratiéville
Beaumont-le-Hareng
Bierville
Blainville-Crevon
Bois-Guilbert
Bois-Héroult
Boissay
Bosc-Bordel
Bosc-Edeline
Bosc-Guérard-Saint-Adrien
Bosc-le-Hard
Buchy
Cailly
Catenay
Claville-Motteville
Clères
Cottévrard
Ernemont-sur-Buchy
Eslettes
Esteville
Fontaine-le-Bourg
Fresquiennes
Frichemesnil
Grigneuseville
Grugny
Héronchelles
La Houssaye-Béranger
La Rue-Saint-Pierre
La Vaupalière
Le Bocasse
Longuerue
Mont-Cauvaire
Montigny
Montville
Morgny-la-Pommeraye
Pierreval
Pissy-Pôville
Quincampoix
Rebets
Roumare
Sierville
Saint-Aignan-sur-Ry
Saint-André-sur-Cailly
Saint-Georges-sur-Fontaine
Saint-Germain-des-Essourts
Saint-Germain-sous-Cailly
Saint-Jean-du-Cardonnay
Sainte-Croix-sur-Buchy
Vieux-Manoir
Yquebeuf

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 51 se construit avec vous !

Pendant toute l'élaboration du document, vous avez la possibilité de donner votre avis, déposer vos remarques et d'apporter vos réflexions.

Rendez-vous en mairie ou sur :
www.intercauxvexin.fr



Un PLUi, c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme réalisé à l'échelle intercommunale. Il définit les orientations d'un territoire en termes de constructions, d'habitat, de zones agricoles et naturelles à protéger, d'amélioration du cadre de vie et des déplacements, etc.

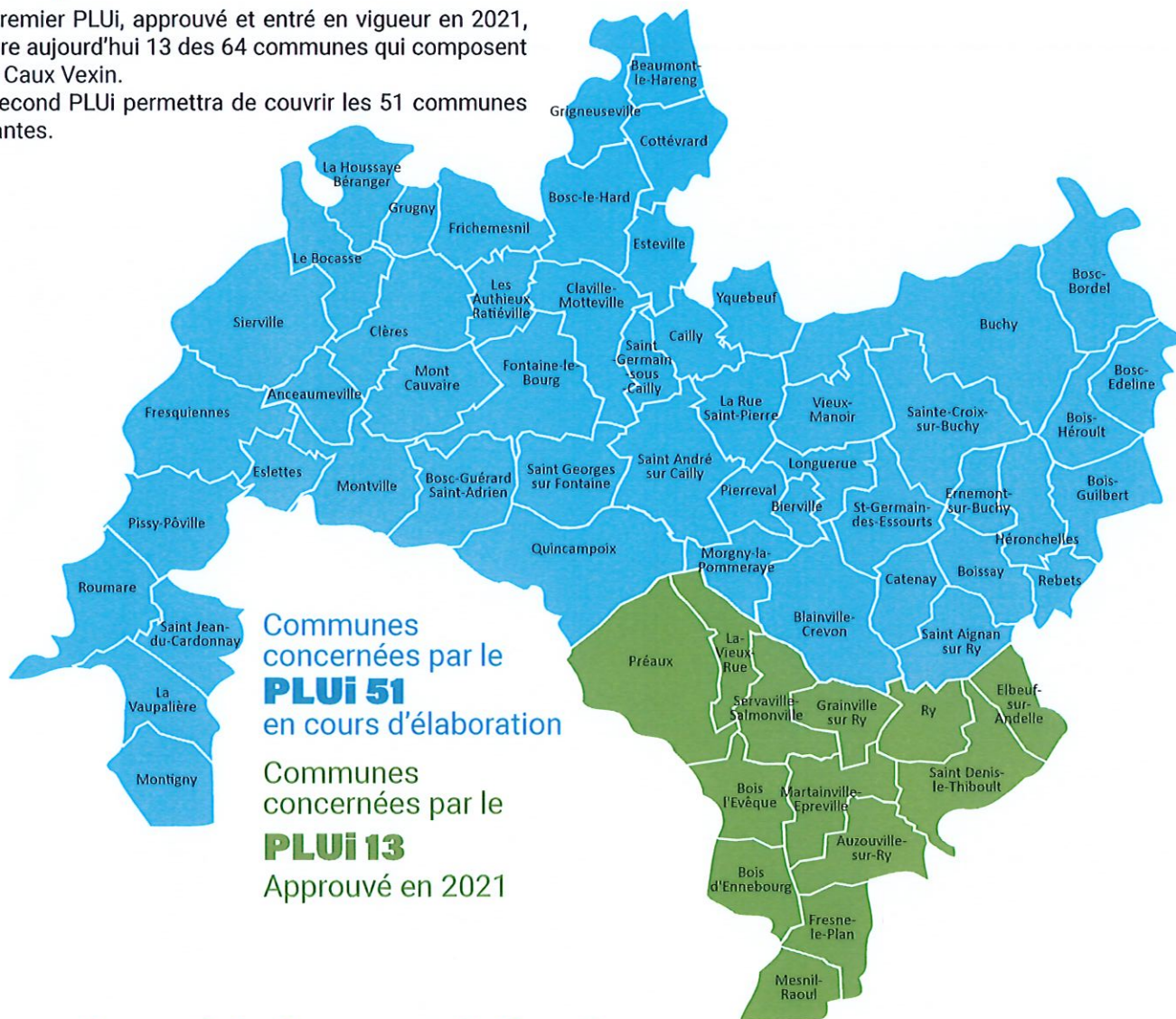
Il expose les intentions de la collectivité quant à l'évolution du territoire.

Le PLUi viendra remplacer les documents communaux (PLU, cartes communales) par un document unique afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente pour les années à venir.

Pourquoi « 51 » ?

Un premier PLUi, approuvé et entré en vigueur en 2021, couvre aujourd'hui 13 des 64 communes qui composent Inter Caux Vexin.

Ce second PLUi permettra de couvrir les 51 communes restantes.



En quoi consiste la concertation ?

Pendant toute la durée de la procédure, l'ensemble des personnes intéressées est invité à s'exprimer.

Esthétique des clôtures, des constructions, prise en compte d'une problématique environnementale, partage d'une vision du développement d'un territoire... vous avez la possibilité de nous transmettre vos remarques et observations :

- via le registre mis à disposition dans votre mairie,
- en remplissant le formulaire en ligne : www.intercauxvexin.fr/fr/news/Plan-Local-d-Urbanisme-Intercommunal-51
- par courrier adressé au Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, 190 route du Château, 76116 Martainville-Epreville.